

## Laps de temps avant la suspension de la libération conditionnelle des délinquants sexuels (R-31, 1993)

Cette étude est un examen de suivi effectué dans la collectivité suite au recensement des délinquants sexuels impliqués dans les *Résultats préliminaires de l'Enquête nationale sur les délinquants sexuels*, Direction de la recherche, SCC-1991, n° R-29.

En 1991, le Service correctionnel du Canada a effectué une Enquête nationale recueillant ainsi des renseignements sur la situation de plus de 3 000 délinquants sexuels sous sa responsabilité. Le suivi a porté sur 793 délinquants sexuels qui étaient sous surveillance dans la collectivité au moment de l'Enquête et qui ont formé le «groupe-témoin». Il y avait en outre 216 délinquants sexuels qui avaient été libérés d'établissements fédéraux après l'Enquête nationale et formaient un «groupe de délinquants nouvellement libérés» aux fins du suivi.

Le rapport est un examen complet de l'utilisation de l'analyse de survie afin de voir combien de temps s'écoule avant que les délinquants sexuels ne voient leur libération conditionnelle suspendue.

Des analyses de survie sur le laps de temps avant la suspension de la libération conditionnelle de délinquants sexuels ont permis de recueillir des renseignements importants sur l'adaptation postcarcérale des délinquants. En tant que stratégie de prévention de la rechute, la méthode consistant à émettre et à exécuter des mandats de suspension pour les délinquants sexuels était fortement liée à la présence de facteurs «dynamiques» ou de facteurs conjoncturels et de victimisation. Cela donne à penser qu'une approche systématique de l'évaluation et de la réévaluation des besoins d'un délinquant sexuel (situation conjugale, toxicomanie, etc.) ainsi que la connaissance de ses préférences sexuelles (l'âge, le sexe et le nombre des victimes) et de ses antécédents en matière d'infractions sexuelles, peuvent faciliter la surveillance des délinquants sexuels dans la collectivité.